



**CPA**

COMPTABLES  
PROFESSIONNELS  
AGRÉÉS  
CANADA

CHARTERED  
PROFESSIONAL  
ACCOUNTANTS  
CANADA

**Comptables professionnels agréés du Canada**

277, rue Wellington Ouest Toronto (ON) CANADA M5V 3H2  
T. 416 977.3222 Téléc. 416 977.8585  
[www.cpacanada.ca](http://www.cpacanada.ca)

**Chartered Professional Accountants of Canada**

277 Wellington Street West Toronto ON CANADA M5V 3H2  
T. 416 977.3222 F. 416 977.8585  
[www.cpacanada.ca](http://www.cpacanada.ca)

Le 24 août 2023

Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité  
7 Westferry Circus  
Canary Wharf  
Londres  
E14 4HD

Objet : Appel à informations – *Consultation sur les priorités du programme de travail*

Madame, Monsieur,

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de formuler des commentaires à propos de l'appel à informations du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB) intitulé *Consultation sur les priorités du programme de travail* (l'appel à informations).

Forte de plus de 220 000 membres au Canada et à l'étranger, CPA Canada est l'une des plus grandes organisations comptables nationales au monde. Elle travaille en collaboration avec les ordres de CPA des provinces, des territoires et des Bermudes, et représente la profession comptable canadienne sur les scènes nationale et internationale. La profession peut ainsi faire la promotion de pratiques exemplaires, favorables aux entreprises et à la société en général, et préparer ses membres aux défis posés par un contexte en évolution constante. CPA Canada appuie activement la structure indépendante de normalisation en comptabilité, en audit et certification et en information sur la durabilité au Canada, et mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires. Le Conseil des normes comptables du Canada et le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité soumettront également leur réponse.

Nous félicitons l'ISSB pour les progrès considérables accomplis rapidement depuis sa création, en particulier la publication de ses deux premières normes, soit IFRS S1 *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* (IFRS S1) et IFRS S2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (IFRS S2). La profession comptable canadienne soutient l'ISSB depuis le tout début; elle a d'ailleurs appuyé la candidature du Canada pour qu'un centre de l'ISSB soit établi à Montréal. Cela dit, nous sommes conscients que des efforts considérables restent à mener pour uniformiser et améliorer l'information sur la durabilité à l'échelle mondiale. Aussi recommandons-nous à l'ISSB de prioriser, au cours des deux prochaines années, la mise en œuvre efficace d'IFRS S1 et d'IFRS S2. En tant



que membre actif du partenariat pour le renforcement des capacités de l'IFRS Foundation, nous sommes fiers de poursuivre notre collaboration avec l'ISSB et de contribuer à l'élaboration de ressources visant à soutenir la mise en œuvre de normes IFRS d'information sur la durabilité de grande qualité au pays et à l'étranger.

Pour élaborer notre réponse, nous avons mené de vastes consultations auprès d'un large éventail de parties intéressées et touchées, notamment des préparateurs, des investisseurs, des administrateurs, des auditeurs, des associations sectorielles et des universitaires. Nous avons également fait appel au Comité consultatif sur l'information relative à la durabilité de CPA Canada et au Groupe de travail sur la préparation d'information sur la durabilité, qui sont composés d'experts en durabilité, en information financière et en questions relatives aux marchés financiers.

**La présente lettre résume l'essentiel de notre message; voir l'annexe pour connaître nos réponses détaillées à certaines questions de l'appel à informations.**

### **Précisions sur la vision à long terme de l'ISSB**

Compte tenu de l'ampleur des travaux que pourrait mener l'ISSB, il lui faut une vision à long terme, c'est-à-dire au-delà des deux prochaines années. Il s'agit notamment de préciser quels pourraient être les sujets particuliers traités dans les différentes normes d'information sur la durabilité. Il nous a été maintes fois répété que la vision à long terme de l'ISSB manquait de clarté. Si un flou subsiste quant à cette vision, l'adoption des normes de l'ISSB en pâtira. L'ISSB doit communiquer le plus précisément possible quelle est la finalité de ses travaux.

Il sera également important d'établir l'architecture des futures normes portant sur des sujets particuliers. À cet égard, nous sommes favorables à l'intégration en bonne et due forme d'exigences sectorielles aux normes de l'ISSB, étant donné que l'angle sectoriel fait partie intégrante de l'information sur les possibilités et risques liés à la durabilité. Nous n'avons pas de préoccupations importantes touchant la méthode proposée par l'ISSB dans son [exposé-sondage](#) publié plus tôt cette année concernant l'amélioration de l'applicabilité des normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) à l'échelle internationale. Ainsi, de façon générale, nous sommes en faveur de la proposition.

Il serait également utile que l'ISSB indique comment il entend surveiller l'adoption des normes existantes dans le cadre de ses activités d'aide à la mise en œuvre. Cette surveillance aidera à déterminer dans quelle mesure l'ISSB atteint son objectif visant l'élaboration d'une base de référence mondiale de normes d'information sur la durabilité. De plus, à moyen et à long terme, nous recommandons à l'ISSB qu'il mette sur pied un comité d'interprétation dont le mandat serait d'examiner les aspects des normes nécessitant des éclaircissements; il prendrait ensuite les décisions qui s'imposent pour favoriser une compréhension commune et une application uniforme des normes.

### **Accent sur la mise en œuvre efficace d'IFRS S1 et d'IFRS S2**

Il est souvent ressorti des commentaires reçus que la priorité de l'ISSB pour les deux prochaines années devrait être le renforcement des capacités et l'aide substantielle à la mise en œuvre d'IFRS S1 et

d'IFRS S2. La mise en œuvre efficace et uniforme de ces deux premières normes sera cruciale pour asseoir leur crédibilité et encourager leur adoption – par les autorités de réglementation nationales et, sur une base volontaire, par les marchés –, ainsi que pour jeter les bases des futures normes de l'ISSB.

Les préparateurs nous ont fait part de préoccupations sérieuses quant au fardeau que représente le respect d'obligations d'information sur la durabilité de différents pays. Nous pensons que l'ISSB a un rôle important à jouer dans la résolution des problèmes de compatibilité et qu'il devrait poursuivre son travail auprès des autorités de réglementation du monde entier dans ce domaine.

Bien que les changements climatiques aient été choisis, à juste titre, comme objet de la première norme portant sur un sujet particulier, il s'agit peut-être, pour les préparateurs, de l'un des sujets les plus ardues à traiter. Plus particulièrement, l'élaboration d'une analyse de scénarios et la présentation d'information sur les émissions de gaz à effet de serre (en particulier celles du champ d'application 3) risquent de donner lieu à leur lot de difficultés. En outre, l'évaluation de l'importance relative dans le contexte de l'information sur la durabilité pourrait s'avérer compliquée étant donné le peu d'expérience de nombre d'émetteurs. Il est nécessaire d'apporter aux émetteurs un soutien important à la mise en œuvre, sous forme d'indications détaillées et d'exemples des types d'informations à fournir selon les normes, particulièrement pour l'analyse de scénarios.

Il est nécessaire de donner des éclaircissements et des indications sur la question de la proportionnalité aux fins d'application des normes. Par exemple, la manière d'évaluer les « coûts et efforts excessifs », qui sert de raison pour fournir des informations fragmentaires, dans les diverses situations prévues par les normes. Bien que nous sachions que cette notion est déjà utilisée dans le contexte de l'information financière, son application dans celui de l'information relative à la durabilité reste à uniformiser. Il faut donc fournir davantage d'indications à ce sujet pour que le mécanisme soit bien appliqué.

### **Recherche et nouveaux projets de normalisation – entretenir l'impulsion**

Le soutien à la mise en œuvre d'IFRS S1 et d'IFRS S2 devrait bien entendu être la priorité de l'ISSB, mais nous l'encourageons à poursuivre sur sa lancée en menant graduellement des recherches sur d'autres sujets liés à la durabilité. L'important est que l'ISSB détermine les ressources qu'il peut allouer à ces différentes initiatives, en tenant compte des domaines prioritaires.

Les trois thèmes de durabilité proposés par l'ISSB pour de futures recherches – la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques; le capital humain; et les droits de la personne – sont tous pertinents et importants. Il est difficile de classer les thèmes par ordre de priorité, car leur importance relative varie selon les différents contextes et selon divers facteurs tels que l'emplacement géographique et le secteur d'activité. Dans l'ensemble, à la lumière des commentaires que nous avons recueillis quant à la manière dont l'ISSB devrait classer ses futurs travaux sur ces trois thèmes, la biodiversité est le thème ayant reçu le soutien le plus marqué pour la prochaine phase de recherche.

### **Cohérence des informations présentées et information intégrée**



Il est important de s'assurer de la cohérence des informations présentées selon les normes de l'ISSB avec celles communiquées selon les normes du Conseil des normes comptables internationales (International Accounting Standards Board – IASB). Cette question est apparue prioritaire tandis que l'information intégrée pourrait s'avérer un projet trop ambitieux à court terme. Nous croyons que l'information intégrée devrait constituer un objectif à plus long terme pour l'ISSB. Comme il s'agit d'un concept nouveau pour plusieurs, il est impératif de bien faire comprendre en quoi il consiste. Tout projet sur l'information intégrée devrait être entrepris conjointement par l'ISSB et l'IASB.



## Conclusion

Nous appuyons sans réserve les travaux de l'ISSB et sommes conscients des efforts considérables qui ont été consacrés à l'élaboration des deux premières normes sur les informations à fournir. Il est essentiel que l'ISSB fasse du soutien à la mise en œuvre de ces normes sa priorité dans son prochain programme de travail biennal. Quant à savoir où l'ISSB devrait diriger graduellement ses efforts à court terme, nous l'encourageons à considérer ce qui est réaliste sur le plan de la faisabilité, pour lui-même et pour le marché. Il faut bien prendre en considération la marge dont les parties intéressées et concernées disposent pour contribuer de façon significative à la recherche et donner leur point de vue sur les nouvelles propositions tandis qu'elles s'emploient parallèlement à comprendre et à mettre en œuvre adéquatement les normes publiées ainsi qu'à renforcer leurs capacités.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous livrer nos commentaires dans le cadre de cet appel à informations. Nous espérons que nos commentaires et suggestions vous aideront à établir les priorités de votre programme de travail biennal. Nous restons volontiers à votre disposition pour vous faire part d'autres observations et répondre à vos questions, le cas échéant. Veuillez communiquer avec Rosemarie McGuire, vice-présidente, Recherche, orientation et soutien ([rmcguire@cpacanada.ca](mailto:rmcguire@cpacanada.ca)).

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pamela Steer', written in a cursive style.

Pamela Steer, FCPA, FCA  
Présidente et chef de la direction

## **Annexe**

Voici nos réponses à certaines des questions formulées dans l'appel à informations de l'ISSB *Consultation sur les priorités du programme de travail*.

### **Question 1 – Orientation stratégique et équilibre des activités de l'ISSB**

Les paragraphes 18 à 22 et le tableau 1 donnent un aperçu des activités menées par l'ISSB.

- a) Classez les activités suivantes par ordre de priorité, en commençant par celle qui, selon vous, a le plus haut degré de priorité.
  - i) Entreprendre de nouveaux projets de recherche et de normalisation
  - ii) Soutenir la mise en œuvre des normes de l'ISSB (IFRS S1 et IFRS S2)
  - iii) Effectuer des recherches sur des améliorations ciblées visant des normes de l'ISSB
  - iv) Améliorer les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)
- b) Veuillez indiquer les raisons qui sous-tendent l'ordre de priorité que vous avez établi et, pour chaque activité, préciser les types de travaux que l'ISSB devrait prioriser.
- c) L'ISSB devrait-il mener d'autres activités? Dans l'affirmative, veuillez indiquer lesquelles et expliquer pourquoi elles seraient nécessaires.

## **Réponse**

### *Ordre de priorité des activités et raisons le sous-tendant*

Parmi toutes les activités appelées à composer le programme de travail biennal de l'ISSB, le soutien à la mise en œuvre d'IFRS S1 et d'IFRS S2 est celle qui devrait avoir la priorité la plus importante et avoir préséance sur les autres.

Pour la plupart des émetteurs, surtout les petites et moyennes entreprises (soit une grande partie des émetteurs assujettis canadiens), comprendre et mettre en œuvre les normes sera difficile et exigera beaucoup de ressources. Nombre d'entre eux présenteront des informations exhaustives sur la durabilité pour la première fois; ils devront donc acquérir une expertise et renforcer leurs capacités pour arriver à respecter les obligations d'information.

Bien que certains des défis soient déjà connus, il reste que les difficultés plus pointues, dont les questions d'interprétation, ne se révéleront vraisemblablement qu'à la mise en œuvre des normes par les émetteurs et leurs conseillers. Nous recommandons à l'ISSB qu'il mette sur pied un comité d'interprétation pour examiner ces questions et prendre des décisions les concernant, ce qui favoriserait une compréhension commune et une application uniforme des normes.

L'ISSB doit s'attacher avant tout à élaborer les indications nécessaires et à fournir un soutien approprié, en affectant convenablement ses ressources. Le soutien à la mise en œuvre sera essentiel pour s'assurer que les deux premières normes sont appliquées de façon appropriée et uniforme – par exemple, d'un pays à l'autre et d'un secteur d'activité à l'autre. Il y va de la crédibilité des normes, de leur adoption – par les autorités de réglementation nationales et, de façon volontaire, par les marchés – et de la mise en place d'une base de référence mondiale pour la présentation d'information sur la durabilité aux utilisateurs. De plus, ce contact avec les premières normes de l'ISSB permettra de comprendre et de traiter les points irritants avant l'élaboration d'autres normes IFRS d'information sur la durabilité.

Des indications détaillées et des exemples d'informations appropriées sont nécessaires, particulièrement en ce qui concerne l'analyse de scénarios et l'évaluation de l'importance relative dans le contexte de l'information sur la durabilité. Sont également nécessaires des précisions et des indications sur la manière d'évaluer les « coûts et efforts excessifs », qui sert de raison pour fournir des informations fragmentaires, dans les diverses situations où les normes prévoient cet allègement. Bien que nous sachions que cette notion est déjà utilisée dans le contexte de l'information financière, du travail est à faire dans le contexte de l'information relative à la durabilité pour favoriser une compréhension commune. Il faut donc fournir davantage d'indications à ce sujet pour que le mécanisme soit bien appliqué.

Pour que l'ISSB continue sur sa belle lancée, nous l'encourageons à mener des recherches sur d'autres sujets liés à la durabilité, dans la mesure où elles ne viennent pas considérablement entraver sa capacité à allouer le temps et les ressources nécessaires aux activités de renforcement des capacités associées à IFRS S1 et IFRS S2.

#### *Autres activités*

Nous n'avons pas de suggestions d'activités supplémentaires à soumettre à l'ISSB autres que celles qui ont été proposées. Toutefois, nous encourageons vivement l'ISSB à poursuivre son travail avec les autorités de réglementation de tous les pays afin de résoudre les problèmes de compatibilité. Les préparateurs ont été formels : la présentation d'information sur la durabilité selon différents cadres d'information réglementaires dont l'application est volontaire représente un fardeau considérable, particulièrement pour les entreprises qui exercent leurs activités dans plusieurs pays.

Quant à savoir où l'ISSB devrait diriger graduellement ses efforts à court terme, nous l'encourageons fortement à considérer ce qui est réaliste sur le plan de la faisabilité, pour lui-même et pour le marché. Une préoccupation résonne parmi les émetteurs : ils nous ont confié ne pas avoir les ressources suffisantes pour mettre en œuvre les nouvelles obligations d'information sur la durabilité et participer parallèlement aux diverses consultations dans cette sphère (réglementation, normes, cadres volontaires). Il faut trouver un équilibre entre, d'une part, la volonté d'entreprendre de nouvelles activités de recherche et de normalisation et, d'autre part, le temps et les ressources nécessaires au marché pour assimiler les normes existantes.

**Question 2 – Critères d'évaluation des questions d'information sur la durabilité susceptibles d'être ajoutées au programme de travail de l'ISSB**

Les paragraphes 23 à 26 abordent les critères que l'ISSB se propose d'utiliser pour établir l'ordre de priorité des questions d'informations liées à la durabilité qu'il envisage d'ajouter à son programme de travail.

- a) Selon vous, les critères proposés par l'ISSB sont-ils appropriés?
- b) L'ISSB devrait-il tenir compte d'autres critères? Dans l'affirmative, quels devraient être ces critères, et pourquoi?

### Réponse

Nous croyons que les critères présentés par l'ISSB sont généralement exhaustifs. Cela dit, voici quelques pistes de réflexion que nous soumettons à l'ISSB :

- Les critères permettront-ils à l'ISSB de sélectionner de manière appropriée les thèmes liés à la durabilité pour ses prochains travaux de recherche et de normalisation? Plus particulièrement, les critères sont-ils suffisamment adéquats pour permettre de repérer des problèmes nouveaux, comme des externalités ou de potentielles défaillances du marché, dont ne rendent pas nécessairement compte les rapports actuels (p. ex., comment le cadre actuel tiendrait-il compte de l'utilisation accrue de l'IA et des préoccupations émergentes à son égard)?
- Certains critères devraient-ils avoir plus d'importance que d'autres? Par exemple, faudrait-il attribuer au critère « besoin des investisseurs » une pondération relativement supérieure, étant donné l'accent que met l'ISSB sur l'information destinée à ceux-ci?
- Comment faudrait-il définir l'« importance » dans ce contexte? Par exemple, le caractère urgent d'un problème devrait vraisemblablement servir à cette analyse. En ce qui concerne les sujets liés à la durabilité, il y en a certains (par exemple, les changements climatiques) pour lesquels la capacité de déterminer le résultat est tributaire du temps. Nous suggérons d'élaborer des sous-critères ou des éléments à prendre en considération pour orienter l'analyse de l'importance relative.
- Bien que les critères soient fondés sur ceux utilisés par l'IASB, il est nécessaire d'évaluer s'ils sont applicables aux sujets liés à la durabilité et de quelle manière ils peuvent l'être. Par exemple, le critère « existence de déficiences dans la façon dont les entités présentent des informations » n'est probablement pas aussi pertinent ou utile, étant donné qu'il est généralement admis que les informations fournies sur la plupart des questions liées à la durabilité présentent des lacunes.
- Prise en considération du rapport coûts-avantages du projet envisagé.

**Question 3 – Projets de recherche et de normalisation susceptibles d'être ajoutés au programme de travail de l'ISSB**



Les paragraphes 27 à 38 fournissent un aperçu de l'approche utilisée par l'ISSB pour identifier les projets de recherche et de normalisation liés à la durabilité qui pourraient être ajoutés à son programme de travail. L'annexe A décrit chacun des projets qu'il envisage d'ajouter à son programme de travail.

- a) Compte tenu de la capacité limitée de l'ISSB à ajouter de nouveaux projets à son prochain programme de travail biennal, devrait-il prioriser un seul projet qu'il serait à même de faire progresser considérablement ou entreprendre plusieurs projets et chercher à les faire progresser peu à peu?
  - i) Si l'ISSB devait entreprendre un seul projet, quel serait-il? Vous pouvez choisir l'un des quatre projets proposés à l'annexe A ou en suggérer un autre.
  - ii) Si l'ISSB devait entreprendre plusieurs projets, quels seraient-ils et quel serait leur ordre de priorité (en commençant par le plus important)? Vous pouvez faire votre choix parmi les quatre projets proposés à l'annexe A et/ou faire d'autres suggestions.

## Réponse

### *Un seul projet versus plusieurs projets*

Les avis sont partagés quant à savoir si l'ISSB doit entreprendre un seul projet ou plusieurs (en progressant peu à peu dans chacun des projets). Il est difficile de répondre à ces questions sans connaître l'étendue des ressources de l'ISSB ainsi que la nature et le calendrier de chacun des projets de recherche. Nous croyons toutefois qu'il est important que l'ISSB poursuive ses recherches et ses activités de normalisation sur de nouveaux sujets liés à la durabilité.

### *Projets à prioriser*

Les trois thèmes liés à la durabilité proposés par l'ISSB pour de futures recherches – la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques; le capital humain; et les droits de la personne – sont tous pertinents et importants à plusieurs égards. Il est donc difficile d'établir un ordre de priorité puisque divers facteurs entrent en ligne de compte, notamment le secteur d'activité, la région géographique et des considérations propres à l'entité. Parmi les suggestions de l'ISSB pour ses nouveaux projets de recherche et de normalisation, le thème « biodiversité, écosystèmes et services écosystémiques » est celui qui recueille le plus grand appui.

### Biodiversité

L'intérêt pour la question s'intensifie à l'échelle internationale, notamment avec l'accord historique conclu en décembre 2022 lors de la conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15) pour guider l'action mondiale en faveur de la nature jusqu'en 2030. De plus, il existe un lien étroit entre changements

climatiques et biodiversité<sup>1</sup>, faisant que ce choix de sujet pour les prochains travaux de recherche et de normalisation de l'ISSB s'inscrit dans la continuité de la publication d'IFRS S2.

Nous encourageons fortement l'ISSB à continuer de tirer parti des cadres de recherche et d'information existants reconnus (comme le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature) pour réaliser ses recherches et travaux d'élaboration de nouvelles normes sur des sujets particuliers. CPA Canada a récemment publié [Évaluation du capital naturel – Vous y pensez?](#), qui peut être une ressource utile pour toute recherche de l'ISSB sur ce sujet.

Nous croyons que tout projet à venir portant sur la biodiversité doit être mené sous le signe d'une collaboration et d'un travail de proximité accrus avec les peuples autochtones. Les peuples autochtones sont, depuis très longtemps, les principaux gardiens de la biodiversité dans le monde entier, et protègent à l'heure actuelle 80 % de la biodiversité de la planète.

#### Capital humain et droits de la personne

Nous encourageons l'ISSB à tenir compte des facteurs suivants dans sa planification des travaux futurs sur le capital humain et les droits de la personne :

- Comme il existe des relations et des intersections inhérentes à certains enjeux relatifs au capital humain et aux droits de la personne, la recherche et la normalisation ne devraient pas être cloisonnées; l'ISSB devrait envisager de traiter ces sujets dans le cadre d'un seul projet plutôt que séparément.
- Compte tenu de l'intersection et du chevauchement naturels entre les sujets, il est nécessaire que l'ISSB clarifie en quoi ils se distinguent, le cas échéant.
- Ces sujets peuvent être pertinents pour toutes les entreprises, peu importe leur emplacement et leur secteur d'activité.
- L'ISSB pourrait avoir besoin de moins de ressources pour traiter de ces sujets, compte tenu des lois et obligations d'information actuelles et émergentes dans un certain nombre de pays.
- Il est nécessaire de mieux préciser la portée des sous-thèmes qui peuvent s'inscrire dans le thème « droits de la personne ».

#### Autres facteurs à envisager

Voici d'autres facteurs que nous suggérons à l'ISSB de prendre en considération pour déterminer les projets sur lesquels il devrait se concentrer :

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus, consultez la ressource des Nations Unies intitulée [Pourquoi la biodiversité est importante](#).

- Trouver un équilibre entre la capacité de travailler sur plusieurs projets et celle d'affecter un très grand nombre de ressources à un seul projet. Les besoins en ressources seront fonction du stade de développement des sujets liés à la durabilité. L'ISSB aura à consacrer plus de temps et de ressources aux sujets qui ont fait l'objet de moins de recherches ou d'initiatives jusqu'à présent.
- Examiner la compatibilité et les synergies avec d'autres initiatives réglementaires et de normalisation pouvant être mises à profit et servir de base pour les sujets prioritaires.
- Mener les travaux de recherche et de normalisation en gardant à l'esprit qu'il y a des chevauchements et des interrelations entre des sujets liés à la durabilité, de façon à ne pas les aborder en vase clos.

#### Nécessité d'adapter les normes

La question de l'adaptation en est une d'intérêt en ce qui concerne les normes d'information sur la durabilité, car les enjeux peuvent varier considérablement selon l'émetteur, le secteur d'activité et l'emplacement géographique. D'après les commentaires que nous avons recueillis, l'adoption d'une approche sectorielle pourrait alléger la charge qui pèse sur les ressources, car les émetteurs peuvent se concentrer sur ce qui est important pour leur entreprise et leurs parties prenantes, plutôt que sur la fourniture d'informations non pertinentes.

Nous considérons que, pour atteindre cet objectif, l'utilisation des normes du SASB est fondamentale. Toutefois, l'ISSB devrait examiner l'incidence que l'intégration de normes sectorielles spécifiques pourrait avoir sur les échéanciers et les ressources (c'est-à-dire plus de temps requis pour des consultations sur les normes sectorielles du SASB).

#### **Question 4 – Projets de recherche et de normalisation susceptibles d'être ajoutés au programme de travail de l'ISSB : biodiversité, écosystèmes et services écosystémiques**

Le projet de recherche potentiel sur **la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques** est décrit aux paragraphes A3 à A14 de l'annexe A. Veuillez répondre aux questions ci-après.

- a) Parmi les sous-thèmes énumérés au paragraphe A11, lesquels ont le plus haut degré de priorité selon vous? Il n'y a pas de limite au nombre de sous-thèmes que vous pouvez choisir. Veuillez motiver vos choix et l'ordre de priorité que vous avez établi en prenant soin de faire des liens avec les besoins d'information des investisseurs.

Vous pouvez également suggérer d'autres sous-thèmes. Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible :

- i) décrire brièvement les sous-thèmes que vous suggérez (ainsi que les possibilités et risques importants liés à la durabilité qui leur sont associés);

ii) indiquer l'importance que vous leur accordez au regard des possibilités et risques liés à la durabilité qui se présentent aux entités et de l'utilité des informations connexes pour les investisseurs.

b) Selon vous, les possibilités et risques liés à la durabilité se rapportant à la biodiversité, aux écosystèmes et aux services écosystémiques diffèrent-ils — selon les modèles économiques, les activités économiques et d'autres caractéristiques propres à un secteur d'activité ou à un emplacement géographique — à un point tel que les mesures pour évaluer la performance relativement à ces possibilités et risques devraient être adaptées selon le secteur d'activité ou l'emplacement géographique?

Veillez expliquer, notamment à l'aide d'exemples, en quoi les possibilités et risques liés à la durabilité seraient i) soit sensiblement différents d'un secteur d'activité ou d'un emplacement géographique à un autre, ii) soit sensiblement identiques pour l'ensemble des secteurs d'activité ou des emplacements géographiques.

c) L'ISSB pourrait s'inspirer de ses propres documents et de ceux d'autres normalisateurs et créateurs de cadres pour accélérer le projet, tout en tenant compte de sa priorité, qui est de répondre aux besoins des investisseurs. Parmi les ressources ou organisations mentionnées au paragraphe A13, lesquelles l'ISSB devrait-il utiliser et prioriser? Il n'y a pas de limite au nombre de ressources ou d'organisations que vous pouvez choisir.

Veillez motiver vos choix et l'ordre de priorité que vous avez établi en prenant soin de faire des liens avec les besoins d'information des investisseurs. Vous pouvez suggérer d'autres ressources. Il n'y a pas de limite au nombre de suggestions que vous pouvez faire. Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible, expliquer pourquoi vous pensez qu'il est important de prendre en considération ces ressources.

## Réponse

### *Sous-thèmes à prioriser*

Tous les sous-thèmes présentés par l'ISSB sont importants et interreliés, mais il nous a été signalé qu'une attention particulière devrait être accordée à l'importance croissante de l'utilisation et du changement d'utilisation des terres. Les questions relatives à l'eau et à la pollution devraient être les prochaines priorités pour ce thème.

**Question 5 – Projets de recherche et de normalisation susceptibles d'être ajoutés au programme de travail de l'ISSB : capital humain**

Le projet de recherche potentiel sur le **capital humain** est décrit aux paragraphes A15 à A26 de l'annexe A. Veuillez répondre aux questions ci-après.

- a) Parmi les sous-thèmes énumérés au paragraphe A22, lesquels ont le plus haut degré de priorité selon vous? Il n'y a pas de limite au nombre de sous-thèmes que vous pouvez choisir.

Veuillez motiver vos choix et l'ordre de priorité que vous avez établi en prenant soin de faire des liens avec les besoins d'information des investisseurs.

Vous pouvez également suggérer d'autres sous-thèmes. Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible :

- i) décrire brièvement les sous-thèmes que vous suggérez (ainsi que les possibilités et risques importants liés à la durabilité qui leur sont associés);
- ii) indiquer l'importance que vous leur accordez au regard des possibilités et risques liés à la durabilité qui se présentent aux entités et de l'utilité des informations connexes pour les investisseurs.

- b) Selon vous, les possibilités et risques liés à la durabilité se rapportant au capital humain diffèrent-ils — selon les modèles économiques, les activités économiques et d'autres caractéristiques propres à un secteur d'activité ou à un emplacement géographique — à un point tel que les mesures pour évaluer la performance relativement à ces possibilités et risques devraient être adaptées selon le secteur d'activité ou l'emplacement géographique?

Veuillez expliquer, notamment à l'aide d'exemples, en quoi les possibilités et risques liés à la durabilité seraient i) soit sensiblement différents d'un secteur d'activité ou d'un emplacement géographique à un autre, ii) soit sensiblement identiques pour l'ensemble des secteurs d'activité ou des emplacements géographiques.

- c) L'ISSB pourrait s'inspirer de ses propres documents et de ceux d'autres normalisateurs et créateurs de cadres pour accélérer le projet, tout en tenant compte de sa priorité, qui est de répondre aux besoins des investisseurs. Parmi les ressources ou organisations mentionnées au paragraphe A25, lesquelles l'ISSB devrait-il utiliser et prioriser? Il n'y a pas de limite au nombre de ressources ou d'organisations que vous pouvez choisir.

Veuillez motiver vos choix et l'ordre de priorité que vous avez établi en prenant soin de faire des liens avec les besoins d'information des investisseurs. Vous pouvez suggérer d'autres ressources. Il n'y a pas de limite au nombre de suggestions que vous pouvez faire. Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible, expliquer pourquoi vous pensez qu'il est important de prendre en considération ces ressources.

## Réponse

### *Sous-thèmes à prioriser*

C'est le sous-thème « diversité, équité et inclusion » (DEI) qui est considéré comme devant avoir la plus haute priorité en ce qui a trait au capital humain, suivi du sous-thème « bien-être des travailleurs ». Nous notons également que cette question figure parmi les priorités du programme d'autorités de réglementation. Par exemple, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont lancé une consultation publique sur des projets de modification des obligations d'information et des lignes directrices en matière de gouvernance portant sur la diversité au sein des conseils d'administration et de la haute direction. De plus, la Securities and Exchange Commission des États-Unis a indiqué, dans son [programme du printemps 2023](#) qu'elle publiera, au cours des 12 prochains mois, des propositions visant l'amélioration des informations sur la gestion du capital humain (octobre 2023) et sur la diversité au sein des conseils d'administration (avril 2024).

Il nous a aussi été dit qu'il faudrait restreindre la portée des sous-thèmes à traiter en ce qui a trait au capital humain afin de la rendre gérable et de favoriser une progression rapide des activités dans le cadre du programme de travail de l'ISSB.

CPA Canada a récemment publié les ressources suivantes, qui peuvent s'avérer utiles pour toute recherche de l'ISSB sur le sujet.

- [L'importance croissante du volet social : le « S » dans ESG](#)
- [État des lieux : Étude sur les informations relatives aux enjeux sociaux communiquées par les sociétés ouvertes canadiennes](#)

#### **Question 6 – Projets de recherche et de normalisation susceptibles d'être ajoutés au programme de travail de l'ISSB : droits de la personne**

Le projet de recherche potentiel sur les **droits de la personne** est décrit aux paragraphes A27 à A37 de l'annexe A. Veuillez répondre aux questions ci-après.

- a) Concernant les droits de la personne, y a-t-il selon vous des sous-thèmes ou des questions en particulier que l'ISSB devrait prioriser dans ses travaux de recherche?

Il n'y a pas de limite au nombre de suggestions que vous pouvez faire. Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible :

- décrire brièvement les sous-thèmes que vous suggérez (ainsi que les possibilités et risques importants liés à la durabilité qui leur sont associés);
- indiquer l'importance que vous leur accordez au regard des possibilités et risques liés à la durabilité qui se présentent aux entités et de l'utilité des informations connexes pour les investisseurs.

- b) Selon vous, les possibilités et risques liés à la durabilité se rapportant aux droits de la personne diffèrent-ils — selon les modèles économiques, les activités économiques et d'autres caractéristiques propres à un secteur d'activité ou à un emplacement géographique — à un point tel que les mesures pour évaluer la performance relativement à ces possibilités et risques devraient être adaptées selon le secteur d'activité ou l'emplacement géographique?

Veillez expliquer, notamment à l'aide d'exemples, en quoi les possibilités et risques liés à la durabilité seraient i) soit sensiblement différents d'un secteur d'activité ou d'un emplacement géographique à un autre, ii) soit sensiblement identiques pour l'ensemble des secteurs d'activité ou des emplacements géographiques.

- c) L'ISSB pourrait s'inspirer de ses propres documents et de ceux d'autres normalisateurs et créateurs de cadres pour accélérer le projet, tout en tenant compte de sa priorité, qui est de répondre aux besoins des investisseurs. Parmi les ressources ou organisations mentionnées au paragraphe A36, lesquelles l'ISSB devrait-il utiliser et prioriser? Il n'y a pas de limite au nombre de ressources ou d'organisations que vous pouvez choisir.

Veillez motiver vos choix et l'ordre de priorité que vous avez établi en prenant soin de faire des liens avec les besoins d'information des investisseurs. Vous pouvez suggérer d'autres ressources. Il n'y a pas de limite au nombre de suggestions que vous pouvez faire. Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible, expliquer pourquoi vous pensez qu'il est important de prendre en considération ces ressources.

## Réponse

### *Sous-thèmes à prioriser*

Dans le cadre du thème des droits de la personne, le travail forcé et le travail des enfants sont considérés comme des domaines hautement prioritaires à traiter. Nous constatons que des lois sur l'esclavage moderne ont été adoptées dans un certain nombre de pays, notamment au Canada, et qu'il existe de nombreuses obligations d'information supplémentaires applicables aux sociétés dont l'ISSB pourrait tirer parti. Pour en savoir plus, veuillez consulter la ressource récemment publiée par CPA Canada intitulée [Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement – Vous y pensez?](#)

Il est également important de traiter de sujets liés aux Autochtones comme un sous-thème distinct relatif aux droits de la personne et au capital humain. Par exemple, selon les commentaires que nous avons recueillis, il n'est généralement pas approprié de regrouper le sujet de la consultation des peuples autochtones avec d'autres activités de participation citoyenne et il est important de ventiler les données sur la diversité en ce qui concerne les peuples autochtones. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones doit également être considérée dans les futurs travaux de recherche et de normalisation.

**Question 7 – Projets de recherche et de normalisation susceptibles d’être ajoutés au programme de travail de l’ISSB : information intégrée**

Le projet de recherche potentiel sur l’information intégrée est décrit aux paragraphes A38 à A51 de l’annexe A. Veuillez répondre aux questions ci-après.

- a) Le projet sur l’information intégrée pourrait monopoliser beaucoup de ressources de l’ISSB, ce qui risque d’affecter la cadence de l’élaboration des projets de normes portant sur différents thèmes. Toutefois, il pourrait mettre pleinement en valeur les documents et ressources de l’IFRS Foundation portant sur l’information intégrée. Selon vous, quelle priorité l’ISSB devrait-il accorder à l’information intégrée par rapport aux trois autres thèmes liés à la durabilité (soit la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques, le capital humain, et les droits de la personne) dans le cadre de son nouveau programme de travail biennal?
- b) Si vous êtes d’avis que le projet sur l’information intégrée devrait être prioritaire, et compte tenu des efforts qu’il requiert sur le plan de la coordination, devrait-il, selon vous, être mené conjointement avec l’International Accounting Standards Board (IASB) ou uniquement par l’ISSB (qui demanderait tout de même conseil à l’IASB)?
  - i) Si vous privilégiez la réalisation d’un projet conjoint, veuillez expliquer pourquoi et décrire comment il devrait être mené.
  - ii) Si vous privilégiez la réalisation d’un projet mené uniquement par l’ISSB, veuillez expliquer pourquoi et comment il devrait être mené.
- c) Selon vous, dans le cadre d’un éventuel projet sur l’information intégrée, l’ISSB devrait-il utiliser et intégrer les concepts :
  - i) de l’exposé-sondage de l’IASB sur le rapport de gestion? Dans l’affirmative, veuillez décrire les concepts que l’ISSB devrait, selon vous, intégrer à ses travaux. Dans le cas contraire, veuillez expliquer pourquoi;
  - ii) du *Cadre de référence internationale portant sur le reporting intégré*? Dans l’affirmative, veuillez décrire les concepts que l’ISSB devrait, selon vous, intégrer à ses travaux. Dans le cas contraire, veuillez expliquer pourquoi;
  - iii) d’autres sources? Dans l’affirmative, veuillez indiquer ces sources et les concepts que l’ISSB devrait, selon vous, intégrer à ses travaux.
- d) Avez-vous d’autres suggestions à faire à l’ISSB concernant cet éventuel projet?



## **Réponse**

### *Priorisation du projet*

La cohérence des informations présentées selon les normes de l'ISSB et celles de l'IASB est une question prioritaire, mais l'information intégrée pourrait s'avérer un objectif trop ambitieux à court terme. Nous croyons que l'information intégrée devrait constituer un objectif à plus long terme pour l'ISSB. Comme il s'agit d'un concept nouveau pour plusieurs, il est impératif de bien faire comprendre en quoi il consiste.

### *Leadership du projet*

Les commentaires que nous avons recueillis allaient généralement dans le sens suivant : tout éventuel projet sur l'information intégrée devrait être mené conjointement par l'ISSB et l'IASB afin de tirer parti de leurs expertises et ressources respectives et de fonder le projet sur une approche réfléchie, efficiente et cohérente. Cette approche permettra d'élaborer un référentiel d'information plus complet et plus solide.

### *Documents de référence*

Nous appuyons un projet sur l'information intégrée qui s'inspire des concepts de l'exposé-sondage de l'IASB sur le rapport de gestion et du *Cadre de référence internationale portant sur le reporting intégré*, car tous deux contiennent des informations pertinentes pour sa réalisation. Nous notons également qu'il existe au Canada une série complète d'obligations d'information applicables aux sociétés ouvertes (rapport de gestion, notice annuelle) traitant d'un grand nombre de sujets abordés dans l'exposé-sondage de l'IASB sur le rapport de gestion. Il sera important de faire connaître les retombées de ce projet pour les pays qui ont des obligations d'information réglementaires portant sur des domaines semblables.